Pia (66) : Skandher Chaabane, 31 ans, condamné pour avoir tenté de tuer un motard de la police en lui fonçant dessus avec sa voiture

19/09/2020 à 15h19



Au terme de 3 h 30 de délibération, Skandher Chaabane, 31 ans, a été reconnu coupable ce vendredi 18 septembre 2020 par la cour d'assises des Pyrénées-Orientales de l'ensemble des faits qui lui étaient reprochés.

L'homme était jugé depuis ce mercredi pour tentative d'homicide sur personne dépositaire de l'autorité publique, conduite sans permis et refus d'obtempérer avec mise en danger de la vie d'autrui le 28 avril 2017 à Pia. En l'occurrence pour avoir tenté de tuer un motard de Perpignan (assistés par Mes Philippe Capsié et Mathias Blanc) en lui fonçant dessus avec son véhicule et en le percutant violemment. Et ce, en état de récidive légale car déjà condamné le 18 avril 2013 par le tribunal correctionnel de Montpellier pour trafic de stupéfiants, délit passible d'une peine de 10 ans.

Pour l'ensemble de ces faits, le jury de la cour d'assises a finalement décidé d'aller au-delà de réquisitions de l'avocate générale Mme Straub qui avait demandé "une peine de 15 ans de

réclusion criminelle au moins” et a condamné Skandher Chaabane (défendu par M[e] Jean-Marc Darrigade) à 20 ans de réclusion.

L’Indépendant